



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Bousnières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Bousnières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET, Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001186

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans

**Fonds « Centres de village » -
Projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans**

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission n°04 : Développement durable, Environnement et Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014	Montant prévu BP 2010 : 135 000,00 € (enveloppe globale)
Fonds « Centres de village »	Montant de l'opération : 13 443,20 €

Résumé :

Le projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans est soumis à examen au regard des critères d'attribution du fonds « Centres de village » pour un montant de 13 443,20 €.

Le projet consiste en l'aménagement du terrain de jeu et rénovation du lavoir et s'inscrit dans une démarche globale de recherche de centralité pour le village et de lieu de convivialité et d'échanges.

Il se compose ainsi de 4 modules :

- le lavoir avec son amphi où se rencontrent tous les publics,
- un espace jeu-ballons pour pré-ados et ados,
- un espace petite enfance avec des jeux pour les 2/8 ans,
- et un boulodrome pour les moins jeunes.

L'ensemble peut se transformer pour accueillir la fête du village.

La seule entreprise intervenue est : CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) qui est une association d'insertion par l'activité économique.

Le montant de cette opération, entièrement à la charge de la commune, s'élève à **33 608 € HT**.

Les matériaux utilisés pour les revêtements de surface sont des produits issus du milieu local comme le sable de carrière de Marchaux ; pour les surfaces de jeux des petits, les graviers roulés de rivière d'Osselle. De même, les essences pour les hautes tiges sont des frênes.

L'ensemble des installations est accessible aux personnes à mobilité réduite.

M. BLESSEMILLE ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 40 % du reste à charge du projet d'espace-loisirs de la Fontaine de Braillans, soit 13 443,20 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 119

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité



REC 12 OCT 2010

Pour extrait conforme

Le 1^{er} Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



Communauté
d'Agglomération
du Grand Besançon

« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de l'agglomération », dit fonds « Centres de village »

Projet Espace-loisirs de la Fontaine de Braillans

Maître d'ouvrage : Commune de **Braillans**

Descriptif :

Le projet consiste en l'aménagement du terrain de jeu et rénovation du lavoir et s'inscrit dans une démarche globale de recherche de centralité pour le village et de lieu de convivialité et d'échanges.

Il se compose ainsi de 4 modules :

- le lavoir avec son amphi où se rencontrent tous les publics,
- un espace jeu-ballons pour pré-ados et ados,
- un espace petite enfance avec des jeux pour les 2/8 ans,
- et un boulodrome pour les moins jeunes.

L'ensemble peut se transformer pour accueillir la fête du village.

Cadre de référence : Fiche B35 du contrat d'agglomération 2004-2006

Observations au regard du cadre défini par la commission 5 :

Axe dans lequel le projet s'inscrit : le projet rentre dans le cadre de l'axe 1 « Aménagement d'espace public de centralité ».

Critère de richesse :

Catégorie 1 : DSC/hab > 26 € → subvention majorée : 40 % du restant à charge de la commune	Catégorie 2 : 17 € > DSC/hab > 26 € → subvention : 33 % du restant à charge de la commune	Catégorie 3 : DSC/Hab < 17 € → subvention minorée : 25 % du restant à charge de la commune
Braillans		

Le critère de richesse n'intervient pas dans la détermination des subventions des axes 4 et 5 limité à 10% du reste à charge.

Critères Développement Durable :

La seule entreprise intervenue est : CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) qui est une association d'insertion par l'activité économique.

Les matériaux utilisés pour les revêtements de surface sont des produits issus du milieu local comme le sable de carrière de Marchaux ; pour les surfaces de jeux des petits, les graviers roulés de rivière d'Osselle.

De même, les essences pour les hautes tiges sont des frênes.

L'ensemble des installations est accessible aux PMR.

Plan de financement (en Euros HT) :

Montant total des travaux :	33 608,00 €
CAGB	Fonds B35 (40 %) : 13 443,20 €
Commune	20 164,80 €

La subvention du Grand Besançon correspond à 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 13 443,20 €. 50 % de la subvention seront versés dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 5 du 01 juillet 2010 :

Avis favorable

Avis défavorable